



Montpellier, le 27 Janvier 2017

Monsieur le Directeur

Madame, Monsieur,

La mise en place de la réforme de la protection juridique des majeurs organisée par la Loi n°308-2007 du 05 Mars 2007 a conduit les professionnels du secteur associatif, public et privé, à réfléchir ensemble aux déclinaisons quotidiennes de cette nouvelle législation dans l'intérêt des Majeurs protégés.

Ces échanges ont amené les opérateurs tutélaires à se rencontrer régulièrement ces dernières années, pour analyser les pratiques mises en œuvre par les professionnels, les zones d'ombre de la loi et les conduites à tenir dans le silence de celle-ci.

Dans le prolongement de cette dynamique et à l'occasion des 10 ans de la promulgation de la loi, il nous est apparu important de réunir toutes les composantes du métier y compris les mandants qui édictent et confient les mesures de protection juridique ou qui sont intervenus depuis l'origine.

Nous avons donc le plaisir de vous inviter à cette première rencontre de la protection juridique des majeurs de l'Hérault qui se déroulera le 30 Mars 2017 à l'IRTS/IFOCAS de Montpellier. Vous trouverez, ci-joint, le programme de cette journée.

Espérant vous compter parmi nous,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Dominique CAILHOL  
Vice-Présidente  
de l'ANMJPM  
Secteur sanitaire  
et Social

Marc PIMPETERRE  
Directeur Général  
de l'UDAF de l'Hérault

Raymond LEGER  
Président de l'AMJI  
de l'Hérault

Yves BEBIEN  
Directeur Général  
de l'APSH34